Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
Présents :	21
Votants :	26

OBJET :

N°DCM2024-74

Don collections livres famille LACROSE

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 27/11/2024

Publié le : 27/11/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD

L'an deux mille vingt-quatre -----
le vingt et un novembre à dix-neuf heure le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2024
PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Jocelyne BURNIER, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Véronique COTTON, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Dominique SAULNIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Carmen LACROSE a fait part à M. le Maire de sa volonté de faire don à la commune d'une collection de 61 ouvrages reliés cuir de grande qualité et intérêt, acquise par son mari, Georges LACROSE, ancien maire de la commune de 1977 à 1995 :

- Mémoires du XX° siècle – 10 volumes (30 x22,5cm)
- Chefs d'œuvre de François MAURIAC – 28 volumes (22x14cm)
- Œuvre complète de Charles BAUDELAIRES – 3 volumes (22x14cm)
- Œuvres romanesques de Victor HUGO – 18 volumes (20,5x13cm)
- Histoires et Civilisations des Alpes de Paul GUICHONNET – 2 volumes I et II (23x18cm)

Ce don apparait comme une opportunité pour la commune au regard de la qualité des ouvrages, de leur appartenance à l'ancien maire et de la période historique à laquelle ils font référence et conformément à l'article L.2242-4 du CGCT, M. le Maire l'a accepté à titre conservatoire, dans l'attente d'une décision du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2242-1 du CGCT.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Accepte ce don d'ouvrages offert par Mme Carmen LACROSE ;
- S'engage à les conserver en Mairie comme patrimoine de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Dominique SAULNIER